



Le Parlement des entreprises à la Une

La CCI du Var est le parlement des entreprises varoises. Son assemblée représente les entreprises du commerce, de l'industrie et des services. Les chefs d'entreprises élus et bénévoles se réunissent en assemblée générale pour débattre et voter les décisions proposées par le Bureau, lesquelles sont les fruits du travail des commissions spécialisées composées d'élus et de salariés de la CCI du Var. L'Assemblée générale de la CCI du Var est à la fois un lieu d'échanges et de décision. Pour nourrir sa réflexion, l'Assemblée accueille des personnalités extérieures qui interviennent sur des thématiques variées en lien avec l'avenir du Var et de son économie.

POINT DE VUE



Jacques BIANCHI
Président de la CCI
du Var

En avril dernier nous avons exploré avec le Conseil général la cartographie des gouvernances territoriales afin d'anticiper ensemble le développement de notre département en nous appuyant sur l'étude prospective Var 2030. Nous avons identifié la nécessité de choisir plutôt que de subir y compris sur le volet économique. Or, nous sommes dans l'obligation de faire un constat : alors que la loi LME de 2008 a exclu les Chambres de commerce et d'industrie du champ décisionnel en matière d'urbanisme commercial, le nombre de mètres carrés autorisés ne cesse d'augmenter. L'évolution du contexte réglementaire nous offre aujourd'hui une fenêtre de tir pour faire valoir notre avis et nous positionner auprès des collectivités locales auxquelles nous sommes prêts à apporter notre savoir-faire et notre expertise. Le commerce et l'urbanisme commercial sont des enjeux cruciaux pour nos villes et villages.

A l'heure où de nombreux critères doivent être pris en compte - mutation des modes de vie et déplacement des consommateurs, prise en compte des aspects environnementaux dans les transports de marchandises et le bâti commercial, évolution démographique (vieillesse de la population, y compris chez les commerçants), la CCI du Var va mener une grande réflexion sur l'avenir du commerce quelle que soit sa taille. C'est pourquoi, nous allons émettre des propositions que nous porterons au haut et fort devant les pouvoirs publics.

Assemblée générale du 28 novembre 2011 : un vrai rôle à jouer en matière de développement commercial.



>> De par la loi, la CCI du Var ne siège plus dans les commissions départementales d'urbanisme commercial. Mais elle entend bien entrer à nouveau dans le jeu et elle est déterminée à le faire savoir.

L'importance du commerce pour l'animation et la qualité de vie des territoires est incontestable. Créateur d'activité et d'emplois, il constitue également un élément moteur pour le dynamisme des économies locales et des marchés fonciers et immobiliers. Mais la multiplication des programmes et projets ne risque-t-elle pas dans un proche avenir de nuire à l'équilibre commercial ?

S'impliquer en toute légitimité

Les élus de la CCI du Var en sont convaincus : il est indispensable de veiller aux grands équilibres commerciaux des bassins de vie, d'assurer leurs conditions de desserte et d'accès logistique. Les activités commerciales doivent s'insérer dans la ville et les territoires avec un souci de gestion économe et rationnelle de l'espace. Tout ceci en ayant une vision élargie de flux tant il est vrai que pour les grands projets, il faut désormais raisonner à l'échelon régional et non plus seulement local.

La CCI du Var possède de nombreuses cartes pour se positionner comme un acteur majeur dans les réflexions et décisions prises sur le territoire en matière de création de mètres carrés supplémentaires et d'urbanisme commercial. Grâce à sa bonne connaissance du terrain, à son action de proximité à travers ses agences et ses conseillers territoriaux, grâce aussi à son expertise en matière de développement territorial et d'appui au commerce, grâce enfin aux études qu'elle réalise, elle a toute légitimité à s'impliquer dans les processus décisionnels, en concertation avec les collectivités locales et pouvoirs publics.

"En tant que maire, le savoir-faire de la CCI du Var me semble indispensable"



>> "En tant que maire, je suis très attaché au maintien d'un commerce dynamique et équilibré sur ma commune. Mais les élus sont souvent confrontés aux changements de destination des locaux opérés par les propriétaires. Nous travaillons aussi sur les problématiques de stationnement et sur l'interaction entre le centre ville et la périphérie de la commune. Par exemple, suite à l'ouverture le dimanche d'une moyenne surface alimentaire déjà existante et située

dans une zone d'activité, nous avons créé un marché le même jour dans le centre ville. Aujourd'hui, les deux pôles sont liés et se complètent, on ne parle plus de concurrence, tout le monde y trouve son compte, clients comme commerçants. Par ailleurs, il faut prendre en compte la réalité du marché, les pratiques et déplacements des consommateurs d'une commune à l'autre. C'est pourquoi en tant que maire, le savoir-faire de la CCI du Var me semble indispensable. Ensemble, nous pourrions mettre en œuvre un projet de territoire où le commerce aura sa juste place".

Christian Simon,
Maire de La Crau, invité

PAROLE D'ELUS



Michel GILLY
Président de la Commission
commerce de la CCI du Var

"Du fait que les représentants des Chambres de commerce et des chambres de métiers aient été écartés des commissions de développement et d'aménagement commercial (CDAC), la voix des professionnels locaux n'est plus entendue. Il faut que nous soyons plus présents auprès des collectivités locales, en leur apportant notre aide et notre expertise et pour faire entendre la voix de nos ressortissants."



Gérard CERRUTI
1^{er} Vice-président de la CCI du Var

Pour certains projets contestés comme ceux des Village des marques, il faut une concertation politique interdépartementale car le risque est alors grand de subir les effets négatifs de l'implantation du projet dans un autre département, sans en avoir une quelconque retombée chez nous.



Catherine DELZERS
membre élue de la CCI du Var
associée aux travaux du Scot
Provence Verte

"Je peux mesurer combien le dialogue avec les élus est indispensable pour un développement économique harmonieux de nos territoires. Il est cependant regrettable qu'en matière d'études, les cabinets désignés n'aient pas su exploiter en amont non seulement la compétence mais également le meilleur du savoir-faire des équipes de la CCI, qui je le rappelle, est une institution publique de l'Etat".

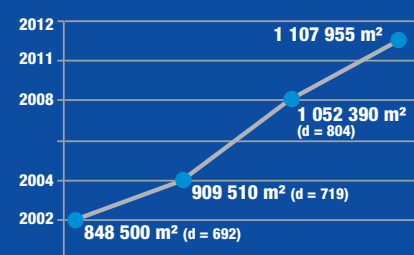


Hubert LOMBARDOT
membre élu de la CCI du Var

"Il est regrettable de constater ça et là une certaine incohérence en matière d'urbanisme commercial. Dans un département hautement touristique comme le Var, il faut veiller à la qualité des projets et à leur bonne intégration environnementale. Tout ceci en répondant aux besoins des consommateurs et en permettant aux entreprises de continuer à investir".

Panorama du commerce varois

Stock des mètres carrés existants dans le Var toutes activités commerciales confondues entre 2002 et mi-2011 (Etablissements de plus de 300m²).

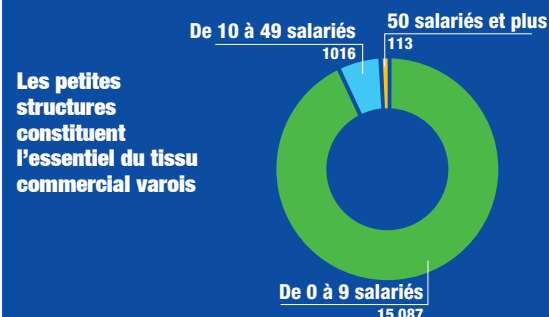


Densité (d) = Nombre de m² pour 1000 habitants, y compris apport de la clientèle touristique.

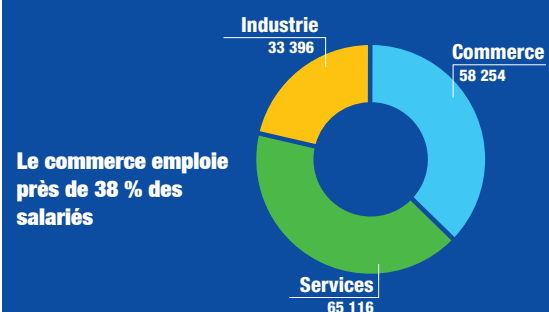
Surfaces autorisées par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

2009 20 980 m²
2010 83 000 m²
2011 19 175 m² (octobre)

A noter que toutes les surfaces autorisées ne sont pas encore en activité.



Les petites structures constituent l'essentiel du tissu commercial varois



Le commerce emploie près de 38 % des salariés